

DIVERS-CITÉ



Cendras - Bulletin municipal

N° 224 janvier 2014

SOMMAIRE

Page 2: cérémonie des vœux

Page 3: le PRAE Humphry Davy avance / numérotation des maisons.

Page 4: informations municipales.

Page 5: la commune en chantiers.

Page 6: l'actualité en bref.

Page 11: des nouvelles du centre socioculturel.

Page 12: conseils pour les élections municipales.

Page 13: une nouvelle bibliothèque / une conférence réussie.

Page 14: la réforme des rythmes scolaires (suite).

Page 15: récit d'une sortie scolaire

Page 16: Agenda / Utile.



Le nom de Nelson Mandela sera donné à la salle polyvalente le 28 février

Dossier

Cendras entre dans le Parc national des Cévennes

Un partenariat qui remonte à loin.

Toutes les questions que vous vous posez et tout ce qu'il faut savoir

Pages 7 à 10

Editorial

Les vœux de la présidence de la République ont été l'occasion pour le Président de nous promettre –plus d'austérité pour les collectivités (50 milliards de dépenses publiques à supprimer à partir de 2015, après les 30 milliards supprimés en 2013 & 2014)- l'augmentation de la TVA qui, on le sait, grève surtout le budget des familles modestes et plombe l'économie du quotidien– la remise en cause de l'existence même des communes et des départements, bases de notre démocratie, et la promotion des nouvelles féodalités que seront les métropoles et les super-régions– l'exonération pour les entreprises des cotisations sociales familiales, à savoir 30 milliards par an qui s'ajoutent aux 20 milliards du précédent cadeau fait aux grandes entreprises.

Résultat de ces choix désastreux, le chômage atteint des sommets, les fondements de la République et de la démocratie sont bafoués, mais les dividendes distribués aux actionnaires explosent : 43 milliards distribués par les plus grandes entreprises françaises à leurs actionnaires en 2013, qui s'ajoutent au versement des intérêts bancaires et financières pour un total de 299 milliards !

En yacht avec Sarkozy ou en scooter avec

Hollande, les mauvais romans photos de nos oligarques décomplexés ne peuvent nous empêcher de mesurer la nocivité de leurs choix au service du fric et au détriment des populations et des territoires. Ce système trop largement répandu sur la planète aboutit à cette absurdité révélée ces jours-ci par l'ONG Oxfam : les 85 personnes les plus riches de la planète détiennent autant de richesses que la moitié de la population mondiale la moins riche, soit 3,5 milliards d'habitants !

Evidemment, les vœux de la municipalité de Cendras n'avaient pas la même teneur, bien au contraire.

Mais les vœux ne sont que des vœux et, pour changer la donne, il vaudra mieux compter sur l'intervention citoyenne et déterminée des populations. Pour autant, bonne année (citoyenne) à toutes et à tous.

Yannick LOUCHE

Tout le monde s'est souhaité une bonne année



La cérémonie des vœux du conseil municipal a eu lieu le 10 janvier salle polyvalente devant un public venu nombreux comme chaque année. Dernière cérémonie des vœux de ce conseil municipal là. Mais, le maire Yannick Louche l'a officiellement annoncé, il sera de nouveau candidat pour les prochaines élections municipales qui auront lieu en mars prochain. Les noms qui formeront sa liste seront prochainement rendus public.

Cette cérémonie a été l'occasion de faire un tour d'horizon des réalisations municipales de l'année 2013. En s'appuyant sur un diaporama projeté sur grand écran, le maire a retracé une année d'activité à Cendras: les grands événements, l'activité des associations...

Il a aussi donné son sentiment sur la situation nationale et internationale citant de nombreux auteurs dont certains attachés à la vallée du Galeizon.

La soirée s'est terminée autour d'un sympathique apéritif.

Les classes orchestre de l'école de musique ont accueilli le public avec un joli petit concert. Les professeurs ont également offert quelques morceaux de jazz en trio.



Economie : le parc Humphry Davy avance

Le 10 janvier dernier, le pays grand-combien organisait une visite de chantier du parc régional d'activités économiques (PRAE) Humphry Davy. La première tranche de cette zone d'activités est en voie d'achèvement et neuf parcelles (43000 m²) sont d'ores et déjà proposées à la vente au prix de 15 euros le m². Il est à noter que l'aspect environnemental et paysager a été privilégié. Le département a programmé la construction du pont qui reliera le parc à la N106. Le positionnement, la conception moderne et les prix attractifs doivent permettre d'attirer des activités dans les domaines de l'énergie, de la filière bois ou de l'artisanat.



Dénomination des voies et numérotation des maisons, on passe aux actes

Par délibération du 24 juin 2013, le conseil municipal a pris la décision de nommer les voies communales qui ne l'étaient pas et de numérotter (système métrique) les habitations qui ne l'étaient pas.

Ainsi les services municipaux vont-ils procéder à la pose de panneaux d'appellation des rues et chemins. Un courrier va être envoyé à chaque propriétaire pour lui signifier sa nouvelle adresse. Sera jointe une plaque de numérotation à apposer à l'entrée de la propriété, en bordure de voie publique (boîte aux lettres, mur de clôture, portail...).

Pour les personnes empêchées, une intervention de la mairie pourra être sollicitée pour poser cette plaque. Les propriétaires ayant des locataires devront avertir ceux-ci de leur nouvelle adresse.

En ce qui concerne les démarches administratives, chaque propriétaire ou locataire devra informer les différents organisme susceptible de les contacter (EDF, eau, banques...)

Il n'y a pas d'obligation de renouveler les pièces



d'identité (carte d'identité, passeport,...) pas plus que la carte grise des véhicules.

Afin de faciliter ces démarches, seront jointes au courrier envoyé à chacun, des cartes de changement d'adresse mises à disposition par la Poste.

Ce courrier devra être conservé car il sera la seule pièce justificative du changement d'adresse. Dans tous les cas, le secrétariat de mairie répondra à toutes vos questions.

Lors de la séance du 16 décembre 2013

- Une demande de subvention est proposée pour l'étude diagnostic obligatoire en vue de travaux d'amélioration de l'éclairage public.
- Une convention avec le service d'entretien des chaufferies de la communauté de communes est actée pour les huit années à venir.
- Un marché de voirie est lancé pour l'entretien des diverses voies communales.
- Un marché est lancé pour des travaux de réhabilitation du bâtiment des instituteurs.
- Un avenant est voté pour divers travaux complémentaires sur le chantier de réfection de la voirie du quartier de l'abbaye basse.
- Accord pour l'acquisition de deux nouvelles parcelles dans le cadre du remembrement de la propriété de la Ferme.
- Vote à l'unanimité pour l'adhésion à la charte du Parc national des Cévennes.
- Accord pour la signature d'un contrat d'accompagnement à l'emploi.



Lors de la séance du 13 janvier 2014

Cette séance est essentiellement consacrée à des décisions d'ordre pour la clôture du budget 2013.

Par ailleurs, décision est prise de dénommer l'ensemble salle polyvalente – espace jeunes – salle des Jonquilles « Espace Nelson Mandela ». le baptême aura lieu le vendredi 28 février, à l'occasion d'une soirée organisée par le centre socioculturel.

Les locaux médicaux doivent être mis en accessibilité

La municipalité continue de réfléchir, avec les professionnels de la santé de Cendras, à résoudre le problème de mise en accessibilité de leurs locaux. L'agence régionale de la santé nous a confirmé que nous ne pouvons pas prétendre à une maison de santé subventionnée, Cendras n'étant pas classée en territoire vulnérable dans le volet ambulatoire du schéma régional d'organisation des soins (SROS) du fait de sa proximité avec Alès.



Pour autant, le projet de création d'un lieu regroupant les professionnels qui n'en disposent pas, ou tout au moins qui ne disposent pas d'un local accessible aux personnes handicapées (médecin, kinés, infirmières), va être mis à l'étude, en prenant en compte la possibilité d'accueillir à terme un second médecin.

Hommage à Roger Offredi

Roger Offredi, une figure de Cendras, nous a quittés ces jours derniers, à l'âge de 84 ans.

Ancien mineur, Roger a œuvré bénévolement durant plusieurs mandats au CCAS de notre commune. Reconnu pour sa gentillesse, sa discrétion et son dévouement au service de ses concitoyens, Roger nous laisse un souvenir ému.

Nous renouvelons nos condoléances sincères à son épouse et ses enfants

La commune en chantiers

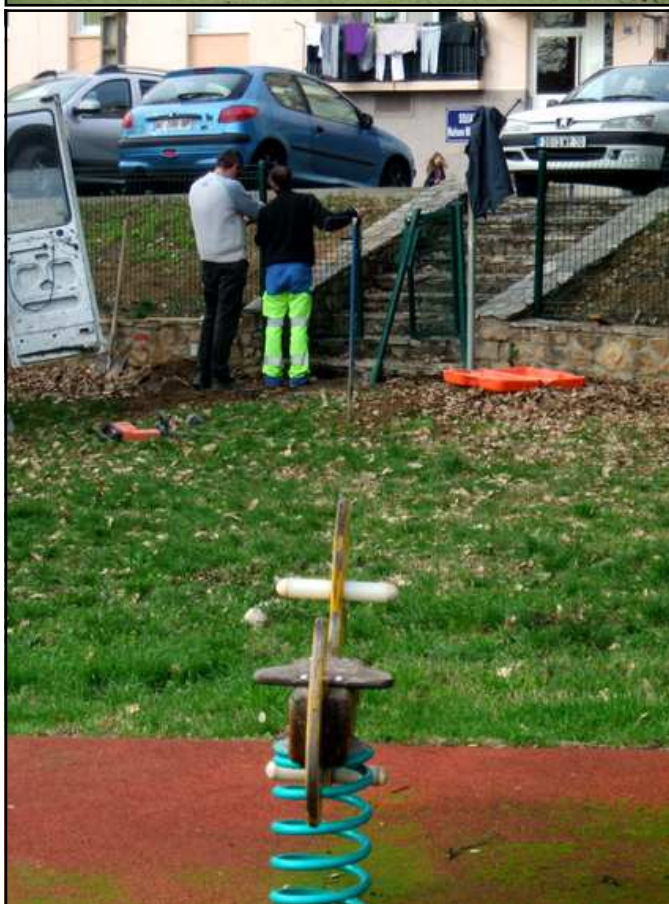


Aux Fonzaux, les services techniques de la mairie ont réhabilité l'aire multi sports dégradée depuis un certain temps.

Nous avons attendu les conclusions de l'étude d'urbanisme pour savoir si elle devait être déplacée ou pas, ce qui explique le temps mis pour engager cette réparation.

Par ailleurs, toujours aux Fonzaux, pour répondre à la demande des familles du quartier souhaitant voir l'espace des jeux pour enfants protégé, notamment des crottes de chiens, il a été mis en place une clôture en grillage rigide, avec portillon.

Il est bien sûr demandé aux propriétaires de chiens de respecter ce lieu pour des raisons évidentes d'hygiène.



Les travaux de réfection des réseaux et de la voirie des rues Péri, Fabien, Malinowski au quartier de l'Abbaye sont désormais en phase d'achèvement. L'entreprise coule actuellement les trottoirs, lesquels vont correspondre aux normes d'accessibilité pour les handicapés. Vont suivre dans la foulée le goudronnage définitif des trois rues, la pose des panneaux et le marquage au sol.



Les services techniques municipaux ont réalisé un abri containers en pierre à l'entrée du hameau de Courbessas.

D'autres sont prévus en différents lieux de la commune.

Les travaux d'assainissement à Malataverne se poursuivent normalement.



Passage de relai au Bon pain



Le point chaud « au bon pain » change de mains. En effet, Nassim change de projet et passe le relais à Sébastien Ozor, lequel se recycle après la fermeture de l'usine Shelbox qui lui a fait perdre son emploi. Désormais la boutique (vente de pain et viennoiseries) sera ouverte tous les jours de 6h30 à 13 heures et de 15h30 à 20 heures. Bon vent à Sébastien.



Audition de l'école de musique

Cette année, l'audition de février de l'école de musique aura lieu, toujours à la salle polyvalente, le mardi 25 février à 20 heures. Nouveauté : elle se fera sur un thème, celui de la musique de film et le centre socio-culturel Lucie Aubrac participera à l'animation.

Surprise !

Apéro - lecture

Le mardi 11 février à 18h30, à la médiathèque Jean-Pierre Charrol, une lecture - apéro sera donnée par le comédien Bernard Labbé, du Théâtre du vent.

Il proposera un choix de lectures d'auteurs contemporains.

Entrée gratuite.

ABI coiffure.

Il vous reste encore tous le mois de février pour bénéficier de l'offre de tarif réduit du jeudi (-10%), mais notez qu'elle s'arrêtera définitivement fin février.

Par contre Nadia a décidé de ne pas augmenter ses tarifs.

Les horaires restent également inchangés.

Sangliers : beaucoup de morts mais beaucoup de vivants

On ne pourra pas reprocher aux chasseurs cendrasiens de ne pas avoir été efficaces. En effet, ils ont fini la saison avec 243 sangliers tués à leur palmarès. Pour autant, il en reste beaucoup qui courent encore, à Cendras et ailleurs, les sociétés voisines ayant réalisé des scores tout aussi impressionnants.

Cette surpopulation pose problème, il va bien falloir s'atteler à trouver des solutions pour réguler la chose avant que n'apparaissent des solutions incontrôlées et dangereuses comme on peut déjà le voir ici ou là.



La commune de Cendras a choisi d'intégrer le Parc national des Cévennes

**Les raisons,
Les conditions,
Les perspectives...**



Une expérience depuis plus de vingt ans

En 1990, quand le PNC en tant que responsable de la réserve de biosphère des Cévennes avait proposé aux cinq communes de la vallée du Galeizon de se lancer dans une démarche expérimentale, au titre du programme « l'homme et la biosphère » qui vise à concilier le développement des activités humaines et la préservation de la biodiversité, nous n'avions pas forcément imaginé où cela pouvait nous mener. Force est de constater que vingt-trois ans après, cette démarche s'est avérée très positive. En 2012 nous avons fêté le vingt ans du syndicat mixte d'aménagement et de conservation de la vallée du Galeizon (SAMCVG) qui, durant tout ce temps, a été un outil efficace d'élaboration et de mise en place d'un projet de territoire de développement durable, projet qui s'est étendu au delà de la vallée, sur dix-neuf communes du Gard et de la Lozère, via l'agenda 21 en cours. Les résultats sont là, reconnus, même si bien sûr il reste beaucoup à faire, le bulletin Biosphère du SMACVG rend compte régulièrement des actions en cours.

Ainsi, Cendras et la vallée du Galeizon ont obtenu désormais une reconnaissance certaine pour leur démarche exemplaire dans le domaine du développement durable.

L'exemplarité de la démarche du Galeizon



Le maire, entouré du président et du directeur du PNC, lors de la signature de la convention

C'est ainsi que le SMACVG a été sollicité pour signer une convention de préfiguration avec le PNC, convention qui régit les relations avec le Parc et qui préfigure les conventions d'application de la charte à venir pour ceux qui auront, comme Cendras, approuvé cette charte.

En fait, nous avons servi de laboratoire au PNC depuis 1992 à travers de notre partenariat avec lui et en retour il nous a permis de construire un projet territorial durable qui a déjà produit de nombreux fruits.

Une démarche constructive et un partenariat fructueux

Avec la démarche MAB (Homme et biosphère), à laquelle se sont greffées d'autres démarches plus ciblées (Natura 2000, Agenda 21, OCAGER), de nombreuses actions très positives pour le territoire ont été engagées concernant la filière agricole, la forêt, l'eau, les déchets, les énergies renouvelables, les pesticides, la faune et la flore, l'urbanisme, l'éducation à l'environnement, etc..

Il s'agit d'une démarche sur le long terme que l'adhésion au Parc national des Cévennes va permettre de pérenniser.



A quoi s'engage-t-on en adhérant ?

En adhérant, la commune s'est engagée à ce que son plan local d'urbanisme ne contredise pas la charte, à définir un règlement de publicité, à désigner un élu référent, à diminuer voire éliminer les désherbants sur les espaces communaux, à signer la charte de la pierre sèche, à diminuer la consommation et l'impact de l'éclairage public, à proscrire la recherche et l'exploitation du gaz de schiste et des énergies fossiles carbonées, à favoriser les installations et les conversions en agriculture biologique par une exonération sur la taxe sur le foncier non bâti, à limiter la circulation motorisée sur les grands itinéraires de randonnée (pour nous, la portion du chemin de Stevenson en crête à la limite de Cendras et de Saint-Jean du pin).

On le voit, la plupart des engagements sont d'ores et déjà effectifs pour Cendras ainsi que pour la vallée.

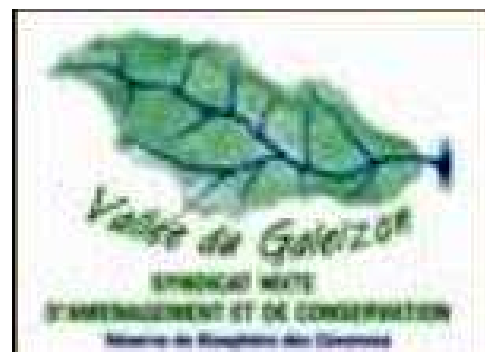
Quel est l'intérêt pour la commune et pour ses habitants d'être dans la zone d'adhésion du Parc ?



A l'occasion des 20 ans du SMACVG, Robert Barbault, président des réserves de biosphère de France, avait jugé la démarche du Galeizon exemplaire

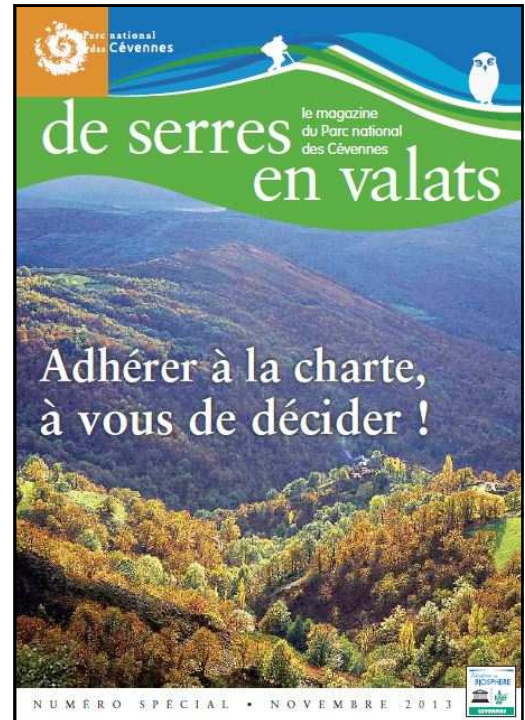
En adhérant à la charte, la commune s'implique dans le projet de territoire du Parc. A ce titre elle bénéficie de son image, de sa notoriété et de la dynamique impulsée par le projet commun. Ce projet collectif sera un levier pour bénéficier de financements et ce sera le moyen incontournable pour bénéficier désormais des crédits européens. Les activités économiques (tourisme, agriculture, artisanat, forêt...) pourront bénéficier de la marque Parc national.

Autres avantages : le développement de politiques concertées autour des activités économiques du territoire ; l'accompagnement technique du Parc pour les projets qui concourent aux objectifs de la charte ; l'intégration au réseau des offices du tourisme labellisés Parc national ; l'intégration au réseau des écomusées labellisés Parc national ; les animations du festival nature ; le programme d'interventions en milieu scolaire animées par les agents de l'établissement public PNC.



Quelques réponses à des questions légitimes

- En zone d'adhésion (contrairement à la zone cœur) il n'y aura pas de réglementation spécifique du Parc.
- La commune adhère pour quinze ans, sans pouvoir se désengager, et devra re adhérer dans quinze ans si elle le souhaite.
- Pas de risque de mise en place d'une réglementation dans les quinze ans. S'il devait y avoir une révision de la charte entre temps, il serait re proposé aux communes une nouvelle consultation pour continuer d'adhérer ou pas.
- Concernant les permis de construire, le Parc ne dispose d'aucune compétence réglementaire en dehors de la zone cœur.
- Le Parc n'intervient pas sur la gestion de la chasse en zone d'adhésion. par contre les chasseurs de la zone d'adhésion seront prioritaires pour chasser en zone cœur.
- Il n'y aura pas de remise en cause d'une véritable protection de la biodiversité, au contraire, la charte apporte à l'activité humaine un cadre réglementaire (dans le cœur du Parc) et un cadre contractuel (en zone d'adhésion) qui doivent assurer la cohérence entre l'économie agropastorale, forestière ou touristique et la préservation de l'originalité du patrimoine naturel, culturel ou paysager.



Un numéro spécial de la revue du Parc national des Cévennes, *De Serres en valats*, donne toutes les informations nécessaires. Il a normalement été distribué dans toutes les boites aux lettres. Mais si vous ne l'avez pas eu, on peut le télécharger sur www.cevennes-parcnational.fr

Le 26 février, on fête l'adhésion

Le mercredi 26 février, à la salle polyvalente de Cendras le SMACVG propose une soirée débat et conférence pour marquer comme il se doit l'adhésion de Cendras et des communes voisines à la charte du PNC.

Au programme:

- 18h30 : présentation du bilan des actions de l'agenda 21 depuis 2008 et du partenariat avec le PNC et échange avec la salle (dans le cadre de l'évaluation de l'Agenda 21 pour préparer un nouvel Agenda 21).
- 19h30 : apéro-buffet local.
- 20h30 : conférence-débat sur le thème « biodiversité et société » avec Anne-Caroline Prévot-Julliard, écologue et biologiste de la conservation au muséum d'histoire naturelle, chargée de recherche au CNRS, membre du conseil d'administration du PNC. Elle a dirigé, avec la philosophe Cynthia Fleury, la publication d'un ouvrage collectif *L'exigence de la réconciliation, biodiversité et société*, aux éditions Fayard.



L'année 2013 s'est terminée avec une très belle soirée

Le centre socioculturel adresse un grand merci à tous les participants à la soirée 1001 bougies qui s'est tenue le 20 décembre dernier, « *quel bonheur de nous retrouver aussi nombreux dans un partage chaleureux et convivial!* ».

La prochaine soirée sera placée sous l'égide de Nelson Mandela le vendredi 28 février (lire ci-dessous)



Le conseil d'administration et les salariés du centre socioculturel Lucie Aubrac vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette année 2014.

Comme un pont de l'Afrique du sud au Brésil

Le 28 février, l'ensemble du bâtiment comprenant la salle polyvalente, le foyer des jeunes et le foyer des Jonquilles recevra le nom d'espace Nelson Mandela

Les enfants qui fréquentent le centre social sont en train de préparer un travail sur Nelson Mandela.

Un buffet africain sera servi avant qu'on ne change de continent pour se rendre au Brésil pour une soirée musicale avec le groupe Bossa do paraiso. Ce qui annoncera Violon dingue puisque cette année la thématique en sera le Brésil à l'occasion du début de la coupe du monde.



Conseils pratiques pour les élections municipales

Changement de mode de scrutin pour mars 2014

Les dimanches 23 et 30 mars vous allez élire vos quinze conseillers municipaux pour six ans.

Le mode de scrutin change.

Les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire mais au scrutin de liste bloquée. Il n'y aura plus la possibilité de panachage, ni ajout, ni suppression de noms de candidats.

Pour les communes de mille habitants et plus, on vote en faveur d'une liste entière qu'on ne peut pas modifier. Toute modification entraîne la nullité du bulletin.

Pour ces élections, il y a obligation de respecter la parité au dépôt des candidatures. Les listes des candidats devront être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe en application de l'article L 264 du code électoral.

Pour pouvoir voter vous devez vous présenter impérativement avec une pièce d'identité.

Elections des conseillers communautaires

Pour la première fois vous allez élire les conseillers communautaires qui représenteront notre commune au sein du pays grand-combien.

Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront les deux listes de candidats, aux élections municipales et à l'élection des conseillers communautaires.

Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

Qui peut voter ?

Les élections municipales et communautaires ont lieu au suffrage universel direct.

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de la commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de la commune.

Une nouveauté en 2014, pour pouvoir voter, vous devez justifier de votre identité.

Les titres admis pour les électeurs français sont : la carte nationale d'identité, le passeport, la carte Vitale avec photo, la carte d'invalidité avec photo, le permis de conduire, la carte de famille nombreuse SNCF...

Les titres admis pour les électeurs de l'Union européenne sont : la carte nationale d'identité, le titre de séjour, la carte Vitale avec photo, la carte d'invalidité avec photo, le permis de conduire, la carte de famille nombreuse SNCF...

Le vote par procuration

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

La procuration est établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Vous pouvez désormais récupérer et compléter le formulaire de procuration sur Internet (<http://mon.service-public.fr>) avant de vous rendre au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance.

Le bulletin de vote

Les bulletins de vote en mars 2014 comporteront : Sur la partie gauche, précédé des termes « liste des candidats au conseil municipal », le titre de la liste des candidats au mandat de conseiller municipal, ainsi que les nom et prénom de chaque candidat composant la liste dans l'ordre de présentation.

Sur la partie de droite de la même page, précédé des termes « liste des candidats au conseil communautaire », la liste des candidats au mandat de conseiller communautaire mentionnant, dans l'ordre de présentation, leur nom et prénom.

Le non respect de ces règles entraînera la nullité des bulletins lors du dépouillement. Toute modification du bulletin de vote entraînera sa nullité.

Bienvenue à la nouvelle bibliothécaire



Michèle Grégoire, nous en avons déjà parlé, a fait valoir ses droits à la retraite.

Depuis début janvier c'est Séphora Peyre qui la remplace. Cette jeune femme, qui a des attaches familiales à Cendras, est bibliothécaire professionnelle. Elle a été retenue par le jury mis en place par la communauté de communes, parmi de nombreux autres candidats. Elle travaille désormais principalement à Cendras, avec Nicole, mais aussi à la médiathèque de la Grand'Combe et sur le réseau. Bienvenue donc à Séphora.

Succès pour la conférence sur La Violence des riches

La violence des riches est le titre du nouveau livre écrit par le couple de sociologues Pinçon -Charlot, spécialiste de la question. Livre qui a été le prétexte à une conférence - débat fort intéressante qui a rassemblé à la salle polyvalente le 16 janvier dernier, plus de 200 personnes. Cette soirée était proposée par la librairie Sauramps et l'association Carrefour citoyen.



Voici la lettre envoyée à l'inspection départementale, qui résume pour le moment la position des cendrasiens, représentants des parents d'élèves, des enseignants, des animateurs et des élus, sur la question.

Monsieur l'Inspecteur,

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il est demandé aux municipalités de prendre en charge les écoliers 45 minutes par jour sur les journées d'école actuelles, au total ces 3 heures en moins d'enseignement étant reportées le mercredi matin (ou samedi matin, plus improbablement), l'objectif affiché de cette réforme étant d'alléger la journée des écoliers pour lutter contre l'échec scolaire.

D'emblée cette réforme (qui a le défaut de ne pas avoir fait l'objet d'un débat sérieux et approfondi chez les personnes les plus concernées, en l'occurrence les parents et les enseignants) nous est apparue sans ambition, voire dangereuse.

En effet, elle entérine les réductions des moyens du système scolaire de notre pays ces dernières années, elle ouvre la porte à la territorialisation et à la privatisation, sources d'inégalités accentuées par rapport à celles déjà constatées aujourd'hui (voir étude PISA), elle porte en germe la remise en cause du service public de l'enseignement qui, au contraire, devrait être consolidé et développé car il est le garant primordial de l'avenir des générations nouvelles.

Pour autant, à Cendras nous avons mis en place une réflexion sérieuse sur la question au travers d'une commission paritaire (parents d'élèves, enseignants, animateurs, élus), d'assemblées générales et d'une enquête auprès des parents.

Pour l'heure, il ressort de ces réflexions que, à Cendras :

- Ce projet remet en cause le CLSH porté par le Centre Socio-culturel de la commune, ses financements, et donc une partie du fonctionnement du centre.

- La mise en place d'activités par la commune 45 minutes par jour à l'adresse de 200 élèves nécessitant 15 animateurs et 15 lieux s'avère impossible matériellement et financièrement (la carotte de l'Etat pour l'année de démarrage et l'aide de la CAF ne font pas le compte). De plus, qui va supporter les transports et la cantine du mercredi ?

- La tranche de 45 minutes avec changement de lieux ne donne pas le temps nécessaire à un travail de qualité.

- Le choix du matin, du temps méridien ou de la fin de journée pose le problème soit de la participation, soit de l'incompatibilité de rythme maternelle et primaire, soit de la perte pour l'enseignement scolaire d'un temps propice à l'étude car reconnu comme moment de pic d'attention.

- Dans tous les cas, il ressort que la plupart des enfants auraient une journée aussi chargée qu'aujourd'hui et une semaine plus chargée !. Le contraire de l'objectif recherché.

Tous les scénarios envisagés posent problèmes. Il apparaît clairement que les ambitions affichées nécessitent une réforme plus ambitieuse, plus globale : rythmes journalier et hebdomadaire, mais aussi rythme annuel, contenus des enseignements, moyens en personnels et en formation

Ainsi, à partir de l'analyse du sens et des conditions de la réforme proposée et à partir de l'étude des divers scénarii possibles d'application, le collectif (le collectif, en effet, car le maire à qui est posée la question n'est certainement pas le mieux placé pour y répondre) des parents, enseignants, animateurs et élus de Cendras, a décidé, à partir de l'intérêt des écoliers d'aujourd'hui et de demain, de ne pas s'engager pour le moment dans la mise en place d'un projet éducatif territorial, de continuer à réfléchir à d'autres propositions, y compris avec d'autres localités, et de demander aux députés et au gouvernement de reconsidérer cette réforme en organisant un vrai débat démocratique, en y mettant le temps nécessaire et en prévoyant de mettre les moyens que nécessite une nécessaire réforme, réfléchie et ambitieuse, dans le cadre d'un grand service public national de l'éducation.

Veillez agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'assurance de notre considération distinguée

...

Dernière minute :

La commission parents-enseignants-animateurs-élus réunie le 24 janvier a proposé de ne pas répondre à la demande de l'éducation nationale de choisir l'horaire journalier de 45 minutes de prise en charge des écoliers par la commune, ceci pour montrer que nous contestons toujours le contenu de cette loi, mais aussi parce que, après avoir étudié tous les scénarii (matin, midi, soir), aucun ne s'est avéré positif du point de vue de l'intérêt de l'ensemble des écoliers.

Les écoliers ont appris la culture du kiwi

Le 2 décembre dernier, Monsieur Privat et son fils recevaient les élèves de Malataverne le matin et ceux de la classe de CM1 l'après midi.

Accompagnés par Anna du Centre social et Florence de l'Agenda 21 (Syndicat du Galeizon) les élèves et leurs enseignantes ont tout appris de la culture du kiwi ! « Du champ à l'assiette » était le thème de cette journée qui avait pour finalité de les sensibiliser à l'importance de l'agriculture locale et aux atouts des produits de proximité !

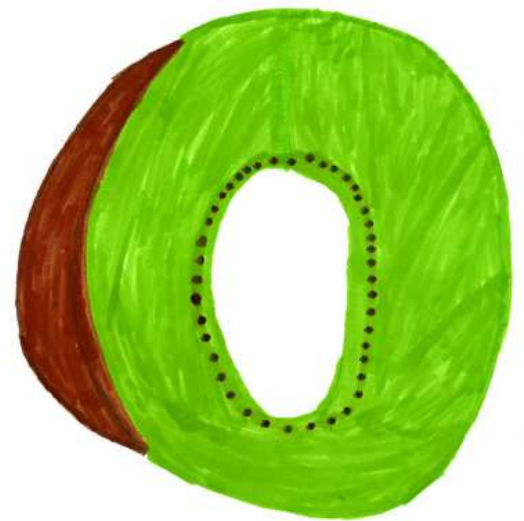
La culture du kiwi

L'actinidia chinensis est une liane qui donne les kiwis. Elle ne se tient pas seule : il lui faut une palissade et des fils pour la tenir. Elle est arrosée par des micro jets qui permettent de former un brouillard autour du pied et arroser ses longues racines chevelues.

Les feuilles mâles sont plus pointues que les feuilles femelles. Le pied mâle ne produit pas de fruits, il n'est là que pour faire des fleurs. Un pied femelle produit 30 à 40 kg.

En hiver, il gèle, la sève arrête de couler, les feuilles tombent. Monsieur Privat coupent les anciennes branches.

LE kiwi



La récolte

Les kiwis sont récoltés entre fin octobre à mi-novembre. Si on attend trop longtemps, les kiwis gèlent. Ils sont récoltés à la main par Monsieur Privat et son fils qui utilisent un sécateur électrique pour aller cueillir sur leurs 1490 arbres.

Après, les kiwis sont triés par la calibreuse : une machine qui les trie par leur poids, grâce à des tapis roulants. Les kiwis de moins de 60 grammes sont utilisés pour le jus, et d'autres transformations.

Après, les kiwis sont mis en cagettes, avec une étiquette « non traités ». Ils sont conservés en chambre froide, à la température de 1 degré. Ils peuvent se conserver 5 mois.



Le fruit

Le kiwi est un fruit ovale. Marron clair et bourré de poils à l'extérieur, vert avec quelques grains noirs à l'intérieur ...

Les kiwis sont un peu acide, mais juteux et excellents. Ils sont pleins de vitamines. Ils sont très bons pour la santé

Page réalisée par les élèves de l'école de Malataverne

« J'ai adoré les kiwis et la visite »

- Dimanche 2 février à 16 heures, salle polyvalente, loto du CE du Pays grand-combien.
- Vendredi 7 février, à 20h30, salle polyvalente, loto de l'APE de l'école Joliot Curie.
- Le mardi 11 février à 18h30, apéro lecture à la médiathèque.
- Dimanche 23 février, à 16 heures, salle polyvalente, loto de l'association LSR.
- Mardi 25 février, à 20 heures, salle polyvalente, audition de l'école de musique sur le thème de la musique de film avec la participation du centre socioculturel.
- Mercredi 26 février, à partir de 18h30, salle polyvalente, on fête l'entrée dans le Parc national des Cévennes (18h30, rencontre bilan de l'Agenda 21 / 19h30, apéro buffet local / 20h30, conférence débat avec Anne Caroline Prévot Julliard sur biodiversité et société).
- Vendredi 28 février, à 18h30, salle polyvalente, organisée par le centre socioculturel et la mairie, soirée Mandela avec le baptême de la salle polyvalente, buffet africain et musique brésilienne avec le groupe Bossa do paraíso.
- Vendredi 7 mars, à 20h30, au centre socioculturel, théâtre avec Sophie Millot (Cie Miso' 74) : 55 minutes dans la tête d'une femme, conférence théâtralisée sur le sexisme. Gratuit.
- Samedi 22 mars, après-midi carnaval organisé par les APE avec le soutien du centre socioculturel et de la mairie.
- Dimanche 23 mars, de 8 à 18 heures, élections municipales.

Il est possible de recevoir le bulletin municipal en version numérique - tout en couleur - sur simple demande à l'adresse suivante: mairiedecendras@gmail.com

Divers-Cité
Bulletin d'informations municipales de la commune de Cendras.
Rédacteur en chef :
Yannick Louche
Conseil de rédaction :
Yannick Louche, le bureau municipal, Isabelle Jouve.

Les associations qui souhaitent transmettre des informations pour le prochain bulletin municipal peuvent les déposer en mairie avant le 1er mars, elles paraîtront dans le prochain numéro.

- Mairie de Cendras.** Tél: 04 66 30 40 72. Fax: 04 66 30 48 91
 Mail : mairie-cendras@wanadoo.fr .
 Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h. Site Internet : www.cendras.fr.
- Ecomusée de la Vallée du Galeizon.** Tél: 04 66 30 21 83, visitez sur rendez-vous.
- SMACVG (SIVU du Galeizon).** Mairie de Cendras.
 Tél: 04 66 30 14 56. Fax: 04 66 30 48 91.
 Mail: galeizon@wanadoo.fr
- Communauté de Communes Pays Grand'Combien :**
 37 rue A. France, 30110 La Grand'Combe.
 Tél: 04 66 34 10 96. Fax: 04 66 34 61 13.
 Mail: paysgrandcombien@yahoo.fr
- Résidence l'Euzière :** Rue Youri Gagarine.
 Tél : 04 66 56 37 37.
- Grand'Combienne des Eaux :** 2, Avenue du Pont.
 30110 La Grand Combe. Tél: 04 66 54 80 39.
- Service enlèvement des encombrants** (Com. de Communes) :
 Enlèvement les 1er et 3ème mardis du mois.
- Déchetterie :** (L'Habitarelle – Les Salles du Gardon)
 Gratuite pour les habitants du Pays Grand-Combien
 Tél: 04 66 54 86 02 ; du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h – samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- E.D.F.-G.D.F.** En cas de panne, tél : 0810 030 810.
- Poste de Cendras.** Tél: 04 66 30 20 17 ; horaires : 9 à 12 heures et de 14h à 16h ; samedi de 9h à 11h30.
- Médiathèque « Jean-Pierre Chabrol ».** Tél : 04 66 30 09 93.
 ouvert mardi de 10h à 12h et de 16h à 18h, mercredi de 14h à 18h, vendredi de 16h30 à 18h ; samedi de 9 h à 12h.
- Centre Socio-Culturel Lucie Aubrac.** Tél: 04 66 78 69 82.
 Horaires du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 14h à 18h30; mercredi de 8h à 12h et de 14h à 18h.
- Association « Les Jardin du Galeizon** (La Blaquièrre).
 Tél/fax : 04 66 34 52 80.
- Gendarmerie (St Martin de V.).** Tél: 04 66 86 00 69.
- Taxis de Cendras.** Mr Mouzaoui : 06 34 54 00 41. Mme Reverger : 06 98 40 68 86.
- Société HLM « Un Toit Pour Tous ».** 829, Montée des Lauriers. 30100 Alès. Tél: 04 66 86 88 54.
- Société HLM « Néolia ».** Immeuble Square Portal. 19, rue de la Clède. La Grand'Combe. Tél: 04 66 54 20 00.
- Centre anti-poisons.** Tél: 04 91 75 25 25.
- Assistante sociale.** Tél: 04 66 34 60 60.
- Infirmière.** Moisset Catherine, tél: 04 66 30 28 46.
- Kinésithérapeutes:** Roussel Florence et Perricaudet Estelle.
 Tél: 04 66 30 92 52.
- Pharmacies :** Mme Malaviolle, tél: 0466 86 18 87. Pharmacie des mines, tél: 04 66 30 30 27.
- Dentiste:** Picconi Claire, tél: 04 66 78 69 19.
- Médecin:** Dr Moussant. Tel: 04 66 43 08 76. Consultations le matin de 9 à 12 heures du lundi au samedi. L'après-midi de 15h à 18h30 les lundis, mercredis et jeudis.

Mairie de Cendras. ☎ 04 66 30 40 72. 📠 04 66 30 48 91.

Mail : mairie-cendras@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.